

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 27 mai 2020 au montant de 39 961.12 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 27 mai 2020

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 386 090.15 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 5 044.34 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de faire la conciliation bancaire puisque la fin du mois n'était qu'hier.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de faire l'état des revenus et dépenses puisque la fin du mois n'était qu'hier.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour mai 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur la proposition d'entente pour la fourniture du service d'intervention en désincarcération de la Ville de Maniwaki

La directrice donne au conseil les dernières réponses sur les questionnements qu'ils avaient afin de prendre une décision éclairée. Finalement, après analyse, le conseil préfère attendre avant de signer l'entente. Pour cette année, la municipalité fonctionnera sans entente et dans l'éventualité où il y aurait accident nécessitant les pinces de désincarcération, la municipalité paiera la facture pour les pompiers formés désincarcération et pour le véhicule nécessaire à l'intervention.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'appui de la Ville de Gracefield

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la Ville de Gracefield. Celle-ci aimerait un appui à leur résolution demandant aux gouvernements de les brancher sans plus tarder à un réseau internet de fibre optique, et ce, partout dans la Ville de Gracefield. Comme il y a déjà plusieurs démarches de faites en ce sens par la MRC et toutes ses municipalités, comme il est très peu probable qu'une compagnie puisse brancher toute la Ville dans les prochains mois, le conseil ne voit pas la nécessité d'appuyer une telle demande puisque nous avons déjà appuyé plusieurs demandes en ce sens au gouvernement et que présentement, la MRCVG attend une réponse sur une demande de financement pour de la fibre optique.

2020-RAG-6200

DEMANDE D'APPUI DE LA MRCVG – DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – LOI SUR LES MINES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est responsable de la gestion du sable et du gravier sur son territoire en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état intervenu avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-R-AG035 confirmant le renouvellement de ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la MRC a comme responsabilité d'autoriser le renouvellement des baux non exclusif (BNE), qui permettent le prélèvement de substances minérales;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de renouvellement des BNE sont énumérées dans la Loi sur les mines;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doivent, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, se constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds réservé est constitué des redevances perçues par la municipalité aux exploitants de ces carrières ou sablières;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des redevances n'est pas une condition au renouvellement du BNE;

CONSIDÉRANT la nécessité d'arrimer les différentes lois et règlements afin de gérer avec efficacité le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement et de développement de la MRCVG lors de sa rencontre du 5 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRCVG dans sa demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de demander

une modification législative à l'Assemblée nationale afin que la Loi sur les mines soit modifiée pour y intégrer le paiement de droits aux municipalités pour le transport de sable et gravier comme condition de renouvellement d'un bail non exclusif.

Adoptée.

2020-RAG-6201

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES 2020

CONSIDÉRANT QUE nos assurances viennent à échéance le 2 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le renouvellement présenté par le Groupe Ultima;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de renouveler les assurances de la municipalité avec Groupe Ultima au coût de 14 863 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Modification à l'appel d'offres pour la génératrice

Nous nous sommes informés auprès de deux municipalités comparables à la nôtre à savoir quelle était la grosseur de leur génératrice nouvellement installée afin d'être certaine de ne pas commander quelque chose de beaucoup trop gros et trop dispendieux pour la municipalité. Selon le rapport de l'ingénieur que nous avons fait faire, celui-ci nous propose une génératrice de grosseur 150 kW alors que les deux municipalités comparables à la nôtre ont respectivement une 60kW et une 80kW par contre au propane. Une vérification sera faite auprès de notre électricien afin d'être certain que ça fonctionnerait, et si celui-ci nous indique que ça peut fonctionner, nous diminuerons la grosseur sur l'appel d'offres.

2020-RAG-6202

CRÉATION D'UN COMPTE DE RÉSERVE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE lorsque le nouveau schéma d'aménagement sera déposé, il nous faudra refaire toute la réglementation afin de concorder avec le nouveau schéma;

CONSIDÉRANT QUE nous savons à l'avance que la refonte des règlements peut s'élever à près de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE depuis déjà trois ans (2018-2019-2020) nous mettons chaque année 5 000 \$ au budget afin d'amasser le montant nécessaire lorsque le moment sera venu de refaire la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE comme nous n'avions pas créé de compte spécifique à cela par les années passées, aucun montant n'a été accumulé puisque le surplus retournait au compte surplus accumulé non affecté;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de créer un compte de réserve pour l'urbanisme et de prendre le 10 000 \$ qui aurait déjà dû être accumulé en 2018 et 2019 dans le compte de surplus accumulé non affecté et de le transférer dans le nouveau compte réservé à l'urbanisme.

Adoptée.

2020-RAG-6203

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

CONSIDÉRANT QUE nous avons des travaux à faire sur le chemin du Parc Industriel, dont du creusage de fossé, renforcement des accotements et changement de ponceau;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont estimés à 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la voirie locale peut nous aider puisque les travaux sont admissibles;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire la demande dans le programme d'aide à la voirie locale – sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour un montant de 25 000 \$ afin de nous aider pour le coût des travaux.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vacances estivales de la directrice générale

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle prendra ses vacances du 8 au 12 juin inclusivement et du 20 au 31 juillet inclusivement. Le conseil approuve les dates proposées.

2020-RAG-6204

RÉPARATION OU ACHAT D'UN NOUVEAU SOUFFLEUR

CONSIDÉRANT QUE notre souffleur qui est aussi un balai et une petite scie mécanique est brisé et qu'il en coûterait environ 125 \$ pour la réparation;

CONSIDÉRANT QUE le nôtre a déjà 10 ans et qu'un neuf en coûte entre 450 \$ et 550 \$ tout dépend du modèle choisi;

CONSIDÉRANT QU'il y a de fortes possibilités que nous ayons à faire d'autres réparations d'ici peu considérant l'âge de l'appareil;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire l'achat d'un nouvel appareil pour le balayage des rues au coût de 425 \$ environ plus les taxes applicables

et de faire la réparation de celui que nous avons qui sera utilisé pour la scie mécanique au coût de 125 \$ environ.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de l'employé municipal

La directrice présente au conseil un tracteur à gazon sur lequel on peut ajouter un balai afin de faire le balayage des rues. Le conseil ne voit pas l'utilité d'investir autant sur un appareil de ce genre puisque le balai que nous avons présentement peut amplement faire le travail. Dans l'éventualité où le balayage des rues deviendrait trop difficile, nous prendrons un entrepreneur en balayage de rues.

2020-RAG-6205

PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'effectuer le premier versement de la quote-part pour la Sûreté du Québec au montant de 15 886 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2020-RAG-6206

ADHÉSION AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME

La directrice présente au conseil une demande de renouvellement d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme travaille pour le développement touristique de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'ils peuvent nous aider à aller chercher des subventions et de l'aide pour des travaux de développement;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement pour un montant de 200 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport annuel 2019 de la MRCVG

La directrice remet une copie du rapport 2019 de la MRCVG aux conseillers afin que ceux-ci puissent le lire.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Inquiétudes du Camp le Terrier

La directrice présente au conseil un courriel reçu du Camp le Terrier mentionnant que ceux-ci sont très inquiets pour la saison d'été 2020. Avec toutes les mesures qu'ils doivent prendre et le nombre d'enfants réduits par animateur, les coûts sont beaucoup plus élevés pour eux et ils pensent ne pas pouvoir faire de camp de jour cette année. Par la suite, la directrice mentionne qu'elle a reçu, après l'envoi des documents au conseil, une autre communication de leur part mentionnant qu'il n'y aura pas de camp de jour cette année et comme les coûts seraient très élevés pour nous aussi, le conseil ne prévoit pas faire de camp de jour en remplacement de celui du Camp le Terrier.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Travaux chemin Branchaud et chemin du Parc Industriel

La directrice présente au conseil un rapport de l'ingénieur de la MRC concernant les travaux que nous avons prévu de faire. Pour ce qui est de la rue Branchaud, l'ingénieur nous déconseille de faire le creusage de fossé sur la rue Branchaud puisque nous avons déjà un bon écoulement des eaux. La problématique des drains de maisons qui sont trop près du fond du fossé n'est pas de notre responsabilité et si nous faisons le creusage de fossé, il y a de fortes possibilités que nous affaiblissions les accotements ce qui pourrait causer d'autres problèmes et pourrait mettre en cause la sécurité des usagers. Nous allons donc aller avec les recommandations de l'ingénieur et nous ferons seulement les travaux prévus sur le chemin du Parc Industriel dont le creusage d'une partie des fossés et changement de ponceaux. Une lettre sera envoyée aux citoyens habitant le chemin Branchaud afin de leur expliquer pourquoi nous ne ferons pas les travaux.

2020-RAG-6208

SUPERFICIE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a critiqué l'ampleur de certains périmètres d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc est incluse dans cette critique dû au fait que nous avons trop de terrains vacants dans le périmètre d'urbanisation et donc, que celle-ci doit être réduite afin que le schéma puisse être accepté;

CONSIDÉRANT QUE deux options nous ont été offerte concernant le PU dont une est plus simple à gérer que l'autre tout en offrant un périmètre d'urbanisation dans les normes gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de prendre l'option 1 qui sera plus facile à gérer puisque c'est l'option avec le moins d'inconvénients.

Adoptée.

2020-RAG-6209

DEMANDE DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIALE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE maintenant que le déconfinement est commencé, la TDSVG a beaucoup moins de bénévoles puisque ceux-ci retournent au travail;

CONSIDÉRANT QUE même si le nombre de bénévoles diminue, la demande pour les paniers alimentaires et la popote roulante ne diminue pas;

CONSIDÉRANT QUE suite au retour au travail des bénévoles, la TDSVG n'a plus le nombre requis de livreurs pour apporter la nourriture et les repas aux gens dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'offrir à la TDSVG de faire la livraison aux citoyens de Bois-Franc qui utilisent les paniers alimentaires ou la popote roulante et que ces livraisons seront effectuées avec le camion de la municipalité par notre employé municipal.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Champ de balle

La conseillère Kim Bernatchez nous mentionne qu'elle va recontacter l'entrepreneur qui a fait les travaux l'an passé dans le champ de balle, car certains travaux qui étaient inclus dans la soumission n'ont pas été effectués. Il y a plein de branches et terre derrière la clôture et ça devait être tout ramassé, une partie de la clôture devait être plus haute que celle qui est installée présentement et il devait mettre une barrière entre la patinoire et le chalet des loisirs qui n'a pas été fait non plus. M. Bernatchez va donc le contacter afin que celui-ci vienne terminer le tout.

2020-RAG-6210

DÉPART DE M. PASCAL ROCHON – RESPONSABLE DE POSTE

CONSIDÉRANT le départ de M. Pascal Rochon, responsable de poste Sûreté du Québec – MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci y était depuis une dizaine d'années et que les relations avec les municipalités étaient très bonnes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de lui envoyer une lettre au nom de la municipalité de Bois-Franc afin de le remercier des excellents services que nous avons eus de sa part et de lui souhaiter bonne chance dans son nouveau poste.

Adoptée.

2020-RAG-6211

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale